



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CAF

Question écrite n° 58840

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur une communication parfois singulière au sein de l'administration de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Un jeune homme débutant sa vie professionnelle s'est récemment rendu dans les locaux de cet organisme pour savoir s'il pouvait bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL). On lui a répondu que la possibilité de bénéficier ou non de cette aide n'était indiquée exclusivement que sur internet. Sur le site où il s'est rendu, il est bien précisé que cette simulation ne fournit en aucun cas les critères mais précise simplement si la personne peut bénéficier ou non de l'allocation. Face à cette communication pour le moins équivoque, certaines personnes peuvent se décourager et estimer que l'administration les freine dans leur demande d'information sur une possible allocation. Aussi lui demande-t-il ce qu'elle entend mettre en oeuvre afin de fluidifier la communication relative aux demandes d'allocations dans les administrations recevant du public.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58840

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5383